



Association pour
la Sauvegarde du Patrimoine Graulhiérois

Le Monument aux Morts

Un **monument aux morts** est comme son l'indique un monument érigé pour commémorer et honorer les soldats et plus généralement les personnes tuées ou disparues par faits de guerre.

Il en existe principalement deux types :

- les **cénotaphes** (monuments mortuaires n'abritant aucun corps),
- les **mémoriaux**, monuments nationaux élevés sur les champs de bataille ou les cimetières militaires.

Bien que l'on en retrouve dans l'Antiquité, les monuments aux morts n'existent quasiment pas avant le XIX^{ème} siècle.

Le premier exemple français de monument portant les noms de combattants morts est le cas de la Porte Désilles à Nancy, édifée entre 1782 et 1784 pour commémorer l'indépendance des États-Unis et qui rend également hommage aux Nancéiens morts durant la bataille de Yorktown.

Nancy, Porte Désilles.



Le consul Napoléon Bonaparte prévoit, au moment de son départ pour la campagne de Marengo, de laisser à la postérité le nom des hommes morts en combattant pour la France. L'arrêté consulaire du 29 ventôse an VIII (20 mars 1800) ordonne d'élever des **Colonnes départementales** pour honorer leur mémoire.

Des monuments sont également érigés pour commémorer les soldats morts lors de la guerre franco-prussienne de 1870 et des guerres coloniales.

La Première Guerre mondiale est la principale guerre commémorée par les monuments aux morts. Le 11 novembre 1920, en France et au Royaume-Uni, sont créées des tombes du Soldat inconnu, exemple suivi ensuite par de nombreux pays.

Le deuil de la Grande Guerre a déterminé les communes à rendre hommage à leurs morts pour la Patrie. Dans les années 1920-1925, ce sont quelques 35 000 monuments aux morts qui sont érigés malgré les difficultés de la reconstruction.

L'État est intervenu pour accorder des subventions (variant de 4 à 25 % du montant global du coût du monument et ayant plus une fonction de légitimation) et réglementer les édifications devant le déferlement de monuments marqués par une certaine banalité : recours pour la statuaire à des moulages commerciaux pour des raisons financières, de commodité et de mode. Le ministère de l'Intérieur décide, par la circulaire du 20 mai 1920, de la mise en place de commissions artistiques départementales chargées de l'examen des projets afin d'éviter ces modèles standardisés.

Les pertes massives amènent, le plus souvent, non à glorifier la victoire, mais à honorer ceux qui ont perdu la vie. La motivation était l'espérance que cette guerre serait la dernière (« la Der des Ders »).

Leur construction commence dans l'immédiat après-guerre, mais se prolonge tout au long du XX^{ème} siècle. Dans la plupart des pays, on ajoute à la liste des morts de la Grande Guerre ceux de la Seconde Guerre mondiale, puis des guerres suivantes : guerres de décolonisation (Indochine, Algérie en France).

La période de construction est importante dans les années 1920, dans les pays occidentaux : 35 000 de 1918 à 1925 en France, soit environ (quinze inaugurations par jour les trois premières années d'après-guerre), les monuments prenant la forme d'obélisques ou de colonnes d'une même inspiration (avec ou le plus souvent sans groupe statuaire car beaucoup de communes n'ont pas les moyens financiers d'assurer l'élévation d'un monument grandiose), de stèles ou de simples plaques.

Marqués par un style généralement doloriste, les monuments aux morts varient selon les municipalités.

Les mairies de droite, nationalistes et revanchardes, mettent plutôt en avant une ode à la victoire, alors que les mairies de gauche préfèrent davantage insister sur le deuil.

L'une des formes privilégiées en France est l'obélisque. Une statue représentant un poilu est une forme également très fréquente, plusieurs modèles étant produits en série.

Monument aux morts de Peyrieu (Ain), premier de la sorte à être érigé en France après la Première Guerre mondiale.



L'espace du monument n'est parfois pas délimité ou simplement concrétisé par un enclos, le plus souvent matérialisé par des haies (buissons, arbustes). Il est souvent défini par un muret, des grilles métalliques (parfois issues des obus récupérés sur les champs de bataille) avec un petit portail, des chaînes supportées par des bornes ou par des obus. L'enclos signale un périmètre sacré qui évoque le champ d'honneur, et dont l'effet est parfois renforcé par un escalier monumental.

Des plaques commémoratives ont également été placées dans d'autres lieux fréquentés par les victimes comme les écoles, les églises, les mairies, les lieux de travail, les lieux où elles succombèrent.

Certaines communes choisissent d'élever un mur formant une stèle monumentale, une porte, une colonne (reprenant le motif antique de la colonne civique), un pilier, une statue, ou encore une colonne brisée, (monument aux morts pacifiste). D'autres choisissent d'avoir un vitrail commémoratif, généralement dans leurs églises.

En France, les ornements les plus courants sont la couronne de feuilles de chêne (symbole des vertus civiques et de la gloire); la couronne de feuilles de laurier (symbole des vertus militaires) ; la palme ; la branche d'olivier, représentative de la paix ; la croix de guerre 1914-1918, l'urne funéraire ; le coq gaulois ; le casque du poilu. Le poilu lui-même peut être représenté en buste ou en taille réelle. Assez souvent, figurent des civils (femme veuve et un(e) enfant) penchés sur une tombe ou tenant un bouquet. Le civil peut être muni d'un signe particulier en référence à la région ou à une activité, spécifique ou générale. Dans quelques cas, un combattant est montré soutenant le corps de son frère d'armes.



Les inscriptions gravées sur les monuments revêtent un caractère patriotique, civique ou pacifiste.

L'implantation du monument fait, au début, l'objet des plus vifs débats dans les conseils municipaux. En fonction de la couleur politique de la municipalité, on distingue également les villes de gauche qui édifient généralement leur monument aux morts sur un espace de la République (mairie, école, place publique) et celles de droite dans l'espace de la religion (dans le cimetière, près de l'église du village).

Dans beaucoup de villages, le choix est vite entériné car l'église et la mairie partagent la même place centrale. Certains ont deux monuments communaux, l'un sur la place de la mairie, l'autre dans l'église ou le cimetière.

Les historiens distinguent quatre grands types de monuments aux morts :

1. les monuments civiques, laïques et républicains (au moins 60 % des monuments),
2. les monuments patriotiques-républicains,
3. les monuments funéraires-patriotiques
4. les monuments purement funéraires.

Une nouvelle sensibilité se développe autour de l'idée de devoir de mémoire dans les monuments des conflits contemporains. Il ne s'agit plus de glorifier des actes héroïques ni même d'honorer les soldats morts au combat, mais garder en mémoire les erreurs du passé.

Le Monuments aux Morts grauliérois

Si plus de 95 % des communes françaises possèdent aujourd'hui un monument, Lagraulière a mis très longtemps pour ériger le sien. Les discussions évoquées plus haut ont été très vives.

L'idée de cette édification s'est vite imposée mais les discussions concernant l'inscription sont rapidement bloquées entre les pacifistes et les patriotes.

Tout au long des années 20, les affrontements verbaux s'amplifient et s'éternisent. Le maire ne pouvant rapprocher les points de vue, ajournait sans cesse le projet, espérant que le temps apaiserait les esprits et accorderait les antagonistes.

Chacun des deux camps campait sur ses positions. Dans la passion, quelques paroles malheureuses ou excessives furent prononcées par certains, que les autres s'empressèrent de dénoncer à la Préfecture, aggravant ainsi les antagonismes et les rendant irréductibles.

La guerre du Rif, où furent appelés deux ou trois grauliérois, relança la polémique. Le temps passait et le monument ne se réalisait pas. Le blocage semblait définitif.

Fin 1930, un nouveau prêtre est nommé dans la paroisse et il laisse tout de suite apparaître son hostilité envers la municipalité en s'appuyant sur l'opposition extérieure qu'il galvanisa. Concernant le Monument aux Morts, il offre l'hospitalité de l'église aux adversaires de la municipalité pour l'apposition d'une plaque commémorative. Cette plaque allait désormais tenir lieu de Monument et permettre d'organiser chaque année une cérémonie religieuse à l'occasion du 11 novembre.

La question du monument entre alors en sommeil, d'autres questions puis la guerre alimentant à leur tour les divisions. En 1941, d'ailleurs, la délégation spéciale elle-même, saisie par le Président de la Légion, avait sagement estimé que le moment n'était pas opportun pour résoudre ce problème.

Il faut attendre les élections de 1953 pour que la question se pose à nouveau mais les clivages réapparaissent avec la guerre d'Algérie. Le projet de monument fut donc, une nouvelle fois, ajourné.

En 1957, la célébration du 50^{ème} anniversaire se prépare et l'édification du monument renaît mais arrive mai 1968. La commémoration a lieu malgré tout, à la suite de laquelle est votée à l'unanimité du conseil municipal la construction du monument.

Ce monument sera érigé sur un terrain communal jouxtant la Poste, en bordure de la place, mais n'empiétant pas sur elle. Ce site qui convenait parfaitement était une partie de ce qui avait été, naguère, le jardin du presbytère. Situé en plein bourg, visible de tous les points de la place, il avait l'avantage de ne gêner ni la circulation, ni le stationnement, ni les commerces. La commune prendra totalement en charge la dépense.

La réalisation fut un peu longue du fait, surtout, de l'importance des travaux de gravure.

Enfin le monument est édifié, l'inauguration en est fixée et il est décidé qu'elle restera une affaire strictement communale, qu'aucune invitation extérieure ne sera lancée, pas plus aux Pouvoirs Publics qu'aux élus, parlementaires ou autres.

Toute la population est conviée à y participer. Mais beaucoup de ceux qui réclamaient la construction depuis si longtemps, ne daignèrent pas participer à l'inauguration, en raison de l'absence de cérémonie religieuse. Les clivages existaient toujours.

Mais après plus d'un demi-siècle d'attente et de péripéties diverses, le Monument aux Morts de Lagraulière avait cessé d'être un mythe, un sujet de discorde permanent.

Esthétiquement, il est différent de la grande majorité. La volonté était d'évoquer la Mort par définition, de ne pas oublier que la guerre est d'abord et avant tout une pourvoyeuse de cimetières et que, par conséquent, il est toujours dangereux de jouer avec le sentiment national, de l'exacerber. On a voulu que ce Monument ressemblât à un livre grand ouvert, sur les pages duquel s'étalent quatre longues colonnes de nom afin de frapper d'emblée l'esprit des générations successives et de leur insuffler la haine de la guerre.

Quant aux inscriptions qui figurent sur le monument, on a veillé à ce qu'aucun des deux camps ne puisse se sentir désavoué car, ni les uns, ni les autres n'avaient tort. Oui, nos morts étaient bien les victimes des guerres, de ceux qui les avaient fomentées mais, en dépit de tout, ils étaient bien morts pour la France, pour la Patrie.

L'inscription : « Lagraulière à ses morts » se veut globale et rétroactive dans l'hommage rendu.

La palme est une distinction honorifique qui consacre le mérite militaire mais aussi le mérite civil. En plus, elle évoque le rameau d'olivier, symbole de concorde et de paix.



Nous vous invitons à lire le « Témoignage de René Chauffour », consultable sur le site, qui vous donnera de plus amples informations.